

## J'ai une urgence gynécologique, que dois-je faire ?

Vous pouvez appeler votre médecin généraliste et/ou votre gynécologue. Vous verrez ensemble si vous pouvez venir à son cabinet pour être auscultée ou si elle vous propose une consultation par téléphone ou en vidéo. En cas de problème grave, appelez le Planning Familial et/ou les urgences gynécologiques de l'hôpital le plus proche. On vous indiquera la marche à suivre.

**« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. » (Simone de Beauvoir, philosophe)**

## Je suis enceinte et ne désire pas cette grossesse, comment puis-je avorter ?

Vous pouvez contacter votre médecin généraliste, une sage-femme, votre gynécologue et/ou le Planning Familial. Durant la crise sanitaire, la pratique de l'IVG est maintenue même si une perturbation des services est constatée. Des consignes ont été données aux professionnels de santé pour palier la saturation des établissements de santé, mais il vaut mieux ne pas attendre pour consulter en vue d'une IVG.



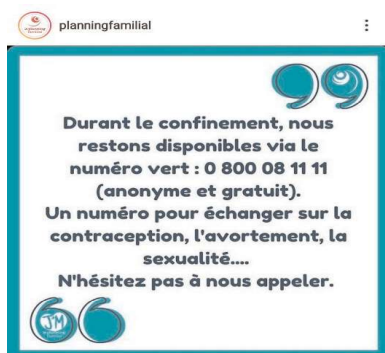
**Délai dépassé, IVG à domicile par méthode médicamenteuse...**

**contactez le Planning Familial le plus proche.**

**Une pétition est en ligne à l'initiative de la Marche mondiale des Femmes France pour une loi d'urgence afin de maintenir l'accès à l'avortement :**

<http://chnng.it/txdQSkfb7v>

Même si le gouvernement réaffirme que le droit des femmes à disposer de leur corps est un droit « qui ne saurait être remis en cause en période de crise sanitaire », vendredi 20 mars, un amendement visant à allonger le délai légal de l'IVG de 12 à 14 semaines de grossesse (soit 16 semaines aménorrhées) a été rejeté au Sénat. Alors que le droit à l'avortement est déjà malmené en France depuis plusieurs années, on peut craindre que des femmes se retrouvent hors cadre légal avec la saturation de hôpitaux, la suppression de certaines opérations chirurgicales et la fermeture des centres de planifications.



## Numéros utiles



**Solidaires invite à rester  
vigilant·e·s au respect  
des droits des femmes !**